



République Française

**Commune de
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N°35/2025 du 04 juin 2025
DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DU FLORIVAL
(FETE DES VOISINS)**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande des riverains rue du Florival du 1^{er} juin 2025,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la fête des voisins nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

ARRETE

Article 1 : Le samedi 28 juin 2025 de 18h00 au dimanche 29 juin 2025 à 01h00, la rue du Florival est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte,
- ✓ aux riverains de la rue du Florival.

Raedersheim, le 04 juin 2025

Le Maire,

Jean-Pierre PELTIER



Arrêté publié le 05 juin 2025 par le Maire,
Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr